Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260407-2026_04_44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 04 - 44** - Séance du 7 avril 2026

En exercice : **27**

Présents : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **31 mars 2026**

Date de l'affichage : **31 mars 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **mardi sept Avril** à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; HUGUENIN Florence ; LHERMITTE Hervé ; MATTEÏ Pauline ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; GÉRARD Pierrick ; LOMMERT Isabelle ; RICHARD Dominique ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; LAMBERT Charline ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; MÉZIANI Nadia ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard

Excusé.e.s : WADIER Typhaine (pouv. à Laurent PRIZÉ), GAVARD Caroline (pouv. à Éric DUMOND), GENDROT Rémy (pouv. à Julien ABGRALL), VICAIRE Anne (pouv. à Bernard OLLIER)

Absent.e.s :

Secrétaire de séance : Hervé LHERMITTE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5 , Monsieur le Maire indique qu'une commission communale permanente d'appel d'offres doit être constituée.

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales et la présentation d'une seule liste

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260407-2026_04_44-DE

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :
1. M. MARCHERON Bertrand
2. M. GÉRARD Pierrick
3. Mme MATTEÏ Pauline
4. M. OLLIER Bernard
5. Mme VIMONT Anne

Sont candidats au poste de suppléant :
1. M. LHERMITTE Hervé
2. M. RICHARD Dominique
3. M. GENDROT Rémy
4. Mme RACAPÉ Sarah
5. M. HUBERT Stéphane

Sont donc désignés en tant que titulaire :
1. M. MARCHERON Bertrand
2. M. GÉRARD Pierrick
3. Mme MATTEÏ Pauline
4. M. OLLIER Bernard
5. Mme VIMONT Anne

Sont donc désignés en tant que suppléants :
1. M. LHERMITTE Hervé
2. M. RICHARD Dominique
3. M. GENDROT Rémy
4. Mme RACAPÉ Sarah
5. M. HUBERT Stéphane

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Hervé LHERMITTE

Le Maire
Laurent PRIZÉ